



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 36614

Texte de la question

M Guy Herlory demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, s'il envisage de baisser le taux de la TVA de l'horlogerie-bijouterie. En effet, pour les automobiles et les disques, le Gouvernement vient d'abaisser le taux de la TVA qui était jusqu'à présent de 33,3 p 100, mesure qui a été d'autant mieux accueillie qu'elle paraît à la fois opportune, dans la mesure où elle soutiendra et confortera le marché, et quasi dictée par l'évolution nécessaire et maintenant prochaine de la réglementation européenne. La situation de l'horlogerie-bijouterie est comparable, en tous ses termes, à celles de l'automobile et du disque : la quasi-totalité de leurs produits supporte la TVA la plus élevée d'Europe - 33,3 p 100 contre 14 p 100 en RFA, 15 p 100 en Grande-Bretagne. La profession a vu ses effectifs diminuer très sensiblement depuis plusieurs années, en raison de la contraction du marché intérieur ; le chômage frappe durement ses salariés ; elle est actuellement en pleine crise et son activité serait sans aucun doute relancée par la baisse de ses prix. On soutient communément que le taux élevé de la TVA est justifié par le caractère d'objets de luxe qui s'attache à ces produits. Un tel point de vue est inexact, car les articles de prix très élevés sont destinés à l'étranger. Certains de nos grands joailliers ont sensiblement 80 p 100 de leur chiffre d'affaires à l'exportation, et, en réalité, le prix moyen d'un bijou vendu en France est, selon une enquête digne de foi, de 1 000 francs TTC. Les alliances, qui constituent une part essentielle des ventes, sont offertes au public pour le prix moyen de 700 francs, dont 175 francs de TVA. La perte pour le Trésor, déjà limitée dans son montant, serait d'autant moins importante que la mesure préconisée entraînerait un accroissement des transactions tout en limitant les achats directs des particuliers à l'étranger, ce dont les Mosellans sont durement touchés. Les barrières douanières allant vers l'ouverture inéluctable de 1992, pourquoi attendre ou différer une réforme économiquement et socialement fondée qui devra intervenir dans les quatre années à venir. Cette baisse de TVA ne pourra que conforter nos fabricants qui auront à lutter pour prendre un marché important. Il attire donc l'attention du ministre sur la nécessité, d'une part, de la diminution de la TVA et, d'autre part, de la réforme ou suppression de l'actuel service de la garantie qui ne sera plus compatible avec les nouvelles formes du commerce de bijouterie-joaillerie par l'ouverture des frontières en 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - L'harmonisation en Europe des taux de la taxe sur la valeur ajoutée constitue pour le Gouvernement un des éléments fondamentaux de l'adaptation progressive de notre économie aux conditions de la réalisation du grand marché intérieur. Les mesures de réduction de taux dans le secteur de l'automobile et du disque montrent que le Gouvernement s'est engagé dans cette voie. Mais, en raison de son ampleur, une telle politique ne peut être poursuivie qu'en tenant compte des possibilités budgétaires et des priorités économiques du moment. Par ailleurs, il est actuellement prématuré de définir le rôle que pourra jouer le service de la garantie en 1992. Une enquête a déjà été engagée afin de recenser la documentation afférente aux réglementations actuellement appliquées en la matière dans les autres États de la Communauté économique européenne. Ce n'est qu'à l'issue de cette enquête que pourront être définies les options qui permettront de négocier l'harmonisation ultérieure de ces réglementations au plan communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Herlory Guy](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36614

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 647

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1757